

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_039 | Freud. Sexualité. Folie. \(Cours de Vincennes\).CollectionBoite_039-23-chem | Le mariage et le Code Civil. ItemPortalis : contre le divorce.](#)

Portalis : contre le divorce.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb039_f0413

SourceBoite_039-23-chem | Le mariage et le Code Civil.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées

- [Nougarède de Fayet, André-Jean-Simon](#)
- [Portalis, Jean-Étienne-Marie](#)

Références bibliographiques[Nougarède de Fayet, Histoire des lois sur le mariage et sur le divorce depuis leur origine dans le droit civil et coutumier jusqu'à la fin du XVIIIe siècle 1803](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb310265342>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Nougarède de Fayet, André-Jean-Simon (1765-09-20 -- 1765-09-20)

TITRE

Histoire des lois sur le mariage et sur le divorce depuis leur origine dans le droit civil et coutumier jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, par André Nougarède

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE

1803

EDITEUR

Paris : Le Normant , 1803

Portelin : contre le divorce 410

" Plus les vertus soustraient l'homme +
solide base des vertus domestiques, et
ce sont les moeurs de la famille qui finissent
par former celles de l'état. Les moeurs ont
été ébranlées et brisées par nos institutions
révolutionnaires ; on ne dit que pour braver
la rpe. il fallait ébranler ce noyau. "

Il faut "appeler le mariage à sa
véritable institution." Sans cela "quelle
conclusion est la vôtre!"

- "des braves gens de bien ne se marient
aucunement disons que braves ne se recon-
naissent +." 

- "des hommes qui sont nécessairement
et nécessairement plus de la base de nos
mœurs n'appartiennent pas à la
maison."

- "on vend le talent à la mode de

communauté et de personnalité
civile qui dégradent l'aspect
humain et le civisme des peuples
violentes qui finissent par se
détacher "

- " Ce ou peut ^{propre} servir à braver
avec au l'air de ceux pour "

Rapport au crat des
Anciens.

Cité in Nouvelle

Historie de la loi du mariage.

II - H 369 - 70.

Ann 7803.